

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre**      **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Conseiller délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, Monsieur Frédéric COLLART, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

**Et**            **Aix-Marseille Université** dont le siège est situé 58, Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Yvon Berland, ci-après dénommée "Aix-Marseille Université".

Il est convenu ce qui suit.

### **Article 1 : Objet**

#### **1.1 - Contexte.**

Les axes prioritaires du partenariat avec Aix-Marseille Université portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Aix-Marseille Université organise des événements « grand public » permettant de favoriser le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le Territoire Aix-Marseille ainsi que des colloques visant à soutenir et à valoriser le travail des équipes universitaires et les travaux des étudiants.

#### **1.2 – Nature des projets.**

##### **1.2 1 «*La reconnaissance juridiques des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* »**

Ce colloque organisé par le CDS, Centre de Droit Social, aura lieu le 16 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de valoriser le rôle des proches aidants dont la reconnaissance constitue un important enjeu social et de santé publique. Les thèmes abordés seront : la construction de la politique sociale en faveur des aidants, la définition de la notion juridique, l'aidant face à la protection de l'aidé, les droits propres à l'aidant ..... À cette occasion seront réunis 100 participants et 18 intervenants internationaux

##### **1.2 2 «*La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique* »**

Ce congrès international de sciences administratives organisé par le CERGAM, Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille aura lieu du 29 mai au 2 juin 2017 à l'IMPGT à Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de faire avancer les connaissances et pratiques pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques afin de répondre aux besoins de la société.

À cette occasion seront réunis 250 participants et 150 intervenants internationaux, 50 pays seront représentés.

### **1.2 3 « Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques »**

Ce colloque organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires aura lieu du 29 au 30 juin 2017 à Sciences Po Aix à Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de réunir juristes, politiques et sociologues pour réfléchir à la mise en œuvre de l'accord de Paris sous le patronage de la Société Française des Droits de l'Environnement.

À cette occasion seront réunis 140 participants et 30 intervenants internationaux

### **1.2 4 « Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains »**

Ce colloque organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires aura lieu du 19 au 30 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de favoriser la maîtrise des outils du droit international des droits humains. L'école d'été, en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, est ouverte aux juristes, avocats, étudiants, membres des ONG.

À cette occasion seront réunis 45 participants et 11 intervenants internationaux, USA, Canada, Suisse...

### **1.2 5 « Ethique et famille »**

Ce colloque organisé par le CREEADP, Centre de Recherches d'Ethique Economique et des Affaires de Déontologie Professionnelle aura lieu du 15 au 16 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de regrouper des juristes, économistes, philosophes, enseignants de littérature, spécialistes des religions pour débattre de manière transversale sur le thème éthique et famille.

À cette occasion seront réunis 130 participants et 18 intervenants nationaux.

### **1.2 6 « Conférence des Doyens 2017 »**

Cette conférence organisée par la FDSP, Faculté de Droit et de Science Politique aura lieu du 22 au 24 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de la manifestation est double : adapter les formations à l'évolution et aux besoins de la société dans le but de garantir une filière universitaire professionnalisante d'excellence et assurer la juste place des Facultés de droit et science politique dans un paysage universitaire national et international en mouvement.

La conférence des Doyens se déroule tous les trois mois dans une Faculté de Droit différente et est organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence en juin.

À cette occasion seront réunis 50 Doyens de Facultés de Droit françaises.

### **1.2 7 « De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale »**

Ce colloque organisé par le centre de recherche PSYCLE, PSYchologie de la Connaissance du Langage et de l'Emotion aura lieu du 15 au 16 juin 2017 à la Faculté ALLSH d' Aix-en-Provence.

L'objectif de la manifestation est de renforcer les liens entre les chercheurs, de favoriser les débats et de promouvoir la spécificité de la recherche en psychologie du développement et de l'éducation et ses retombées sur les terrains concernés. Les précédentes éditions se sont déroulées dans des villes universitaires francophones.

À cette occasion seront réunis 200 participants et 20 intervenants internationaux, Suisse, Belgique...

## **Article 2 : Les engagements d'Aix-Marseille Université**

Aix-Marseille Université s'engage à associer la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'ensemble des actions de promotion de ces évènements et en particulier :

- Présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- Mention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.

- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

### **Article 3 : Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le budget total prévisionnel du colloque « *La reconnaissance juridique des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 8 500 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 109 990 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 19 608 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 19 216 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Ethique et famille* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 9 850 Euros.

Le budget total prévisionnel de la conférence « *Conférence des Doyens 2017* », porté par Aix- Marseille Université s'élève à 11 819 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 15 780 Euros.

Dans le cadre de l'accompagnement de ces événements, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à hauteur de :

- 1 600 euros pour le colloque « *La reconnaissance juridiques des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* ».
- 4 000 euros pour le colloque « *La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique* ».
- 2 500 euros pour le colloque « *Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* ».
- 2 500 euros pour le colloque « *Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains* ».
- 3 000 euros pour le colloque « *Ethique et famille* ».
- 5 000 euros pour l'opération « *Conférence des Doyens 2017* »
- 2 500 euros pour le colloque « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* ».

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires. Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) prendra en charge les subventions relatives aux colloques cités ci dessus.

#### **Article 4 - Modalités de paiement**

A l'issue de chaque opération, la subvention correspondante sera versée à Aix-Marseille Université en une seule fois après confirmation de sa réalisation.

#### **Article 5 - Contrôle et suivi**

Dans l'année qui suit chaque manifestation, Aix-Marseille Université s'engage à fournir un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signés par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Il est rappelé que si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée; à contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, sa participation pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

#### **Article 5 – Durée**

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

#### **Article 6 – Reversement - Résiliation**

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge d'Aix-Marseille Université.

#### **Article 7 – Responsabilité**

L'aide financière apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, aux opérations ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

## **Article 10 - Règlement des litiges**

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,  
En trois exemplaires originaux.

Le

Le Conseiller délégué Enseignement  
Supérieur, Recherche, Santé  
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Président d'Aix-Marseille Université

Frédéric COLLART

Yvon BERLAND

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00888**

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de de Droit Social, CDS

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Antoine Leca

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net :4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 1 600€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence site AMU

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'un colloque sur le thème « *la reconnaissance juridique des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* », le 16 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de valoriser le rôle des proches aidants dont la reconnaissance constitue un important enjeu social et de santé publique.

À cette occasion seront réunis 100 participants et 18 intervenants internationaux

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 8 500€

Subvention demandée : 1 600€

Subvention proposée : 1 600€ soit 18, 8% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : le CDS est le seul laboratoire de droit social dans le grand sud-est permettant à AMU, Aix-Marseille Université, de rayonner dans ce champ disciplinaire spécifique à forts facteurs d'impact.
-------------	--

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017 00894

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre d'Etudes et de Recherches en Gestion d'Aix-Marseille, CERGAM

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Pierre-Xavier Mesthi

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 4 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'un congrès international sur le thème « la gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique », du 29 mai au 2 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de faire avancer les connaissances et pratiques pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques afin de répondre aux besoins de la société.

À cette occasion seront réunis 250 participants et 150 intervenants internationaux, 50 pays représentés.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 109 990€

Subvention demandée : 4 000€

Subvention proposée : 4 000€ soit 2,7% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : manifestation de renommée internationale en partenariat avec l'Institut International de Sciences Administratives, IISA, et l'Institut de Management Public Territorial, IMPGT.
-------------	---

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017\_00893

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Nathalie Rubio

<u>Chiffres clés au 31/12/2015 :</u>	<u>Relation avec la Métropole:</u>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net :4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 2 500€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence site Sciences Po Aix

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'un colloque annuel international sur le thème « *les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* », du 29 au 30 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de réunir juristes, politiques et sociologues pour réfléchir à la mise en œuvre de l'accord de Paris sous le patronage de la Société Française des Droits de l'Environnement.

À cette occasion seront réunis 140 participants et 30 intervenants internationaux

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 19 608€

Subvention demandée : 2 500€

Subvention proposée : 2 500€ soit 12, 7% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

Commentaires : intervention de la Présidente de la Société Française pour le Droit de l'Environnement, manifestation transversale sur un thème d'actualité, avec important partenariat institutionnel

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif

Commentaires :

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00892**

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Nathalie Rubio

<u>Chiffres clés au 31/12/2015 :</u>	<u>Relation avec la Métropole:</u>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 2 500€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'une manifestation internationale sur le thème « école d'été 2017 sur la pratique des droits humains », du 19 au 30 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de favoriser la maîtrise des outils du droit international des droits humains. L'école d'été, en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, est ouverte aux juristes, avocats, étudiants, membres des ONG.

À cette occasion seront réunis 45 participants et 11 intervenants internationaux, USA, Canada, Suisse...

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 19 216€

Subvention demandée : 2 500€

Subvention proposée : 2 500€ soit 13% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

Commentaires : l'école d'été sur la pratique des droits humains a été mise en place en 2016. Cette 2<sup>ème</sup> session se composera de leçons, d'ateliers, de mises en situation et cas pratiques, dont une journée au Camps des Milles

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif

Commentaires :

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00891**

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches d'Ethique Economique des Affaires de Déontologie Professionnelle, CREEADP

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Gil Charbonnier

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	non
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net :4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 3 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation du 24<sup>ème</sup> colloque d'éthique économique sur le thème « *éthique et famille* », du 15 au 16 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de regrouper des juristes, économistes, philosophes, enseignants de littérature, spécialistes des religions pour débattre de manière transversale sur le thème éthique et famille.

À cette occasion seront réunis 130 participants et 18 intervenants nationaux.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 9 850€

Subvention demandée : 3 000€

Subvention proposée : 3 000€ soit 30, 5% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

Commentaires : manifestation récurrente et de qualité

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable

Négatif

Commentaires :

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00884**

Établissement : Aix-Marseille Université, Faculté de Droit et de Science Politique

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Philippe Bonfils

<b>Chiffres clés :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Budget réalisé 2016 : 3,9M€	Subvention 2016	non
Budget prévisionnel 2017 : 4,2M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de Locaux	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 5 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence site AMU le 22 et 23 juin et Marseille Pharo le 24 juin

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'une manifestation sur le thème « *conférence des Doyens des Facultés de Droit* » du 22 au 24 juin 2017.

L'objectif de la manifestation est double : adapter les formations à l'évolution et aux besoins de la société dans le but de garantir une filière universitaire professionnalisante d'excellence et assurer la juste place des Facultés de droit et science politique dans un paysage universitaire national et international en mouvement.

La conférence des Doyens se déroule tous les trois mois dans une Faculté de Droit différente et est organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence en juin.

À cette occasion seront réunis 50 Doyens de Facultés de Droit françaises.

#### Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 11 819€

Subvention demandée : 5 000€

Subvention proposée : 5 000€ soit 42, 3% du total produit

#### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

Commentaires : cette manifestation prestigieuse donnera lieu à l'élection du Président de la Conférence et permettra de valoriser les formations spécifiques de la Faculté de Droit d'Aix.

#### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif

Commentaires :

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017 00885

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de recherche PsyClé (Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Émotion)

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Carole Tardif

<b>Chiffres clés :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Budget réalisé 2016 : 3,9M€	Subvention 2016	non
Budget prévisionnel 2017 : 4,2M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de Locaux	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 3 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence site AMU

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation du 10<sup>ème</sup> colloque international sur le thème « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* » du 15 au 16 juin 2017.

L'objectif de la manifestation est de renforcer les liens entre les chercheurs, de favoriser les débats et de promouvoir la spécificité de la recherche en psychologie du développement et de l'éducation et ses retombées sur les terrains concernés. Les précédentes éditions se sont déroulées dans des villes universitaires francophones.

À cette occasion seront réunis 200 participants et 20 intervenants internationaux, Suisse, Belgique...

#### Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 15 780€

Subvention demandée : 3 000€

Subvention proposée : 2 500€ soit 15,8% du total produit

#### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : cette manifestation de renommée internationale est ouverte au grand public, chercheurs, étudiants, praticiens ; elle s'appuie sur le réseau RIPSYDEVE (Réseau Interuniversitaire de Psychologie du Développement et de l'Éducation).
-------------	--

#### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------